

FICHE DE POSTE

RESPONSABLE TECHNIQUE / REGISSEUR / CONSTRUCTEUR

MISSIONS

Sous la responsabilité de la directrice déléguée et en concertation avec l'administratrice, le responsable technique de la Maison Jean Vilar assure des fonctions de mise en œuvre des activités techniques déployées sur le site de l'Hôtel de Crochans, d'expertise et de management.

Cet hôtel particulier est un monument historique dont les façades sur cour et jardin, ainsi que le portail de la rue de Mons sont classées aux bâtiments de France. La Maison Jean Vilar est un ERP de 4^{ème} catégorie type L-S-Y dont la jauge avec un effectif public défini pour 274 personnes.

Dans le cadre de la convention d'occupation précaire de locaux municipaux existant entre la Ville, l'association Jean Vilar et la BnF, les espaces gérés par l'association Jean Vilar représentent environ 2000 m² répartis sur les deux premiers niveaux du bâtiment et comprennent des bureaux, des espaces publics d'exposition, de projection, une salle de spectacle de 54 places, des sanitaires publics et privés, un espace cuisine et foyer, une calade, un atelier de construction.

Ouverte toute l'année depuis 1979, la Maison Jean Vilar est animée conjointement par l'Association Jean Vilar et l'antenne de la Bibliothèque nationale de France. Implantée dans l'Hôtel de Crochans mis à disposition par la Ville d'Avignon, l'association Jean Vilar réunit les archives de Jean Vilar, acteur, auteur, metteur en scène, fondateur du Festival d'Avignon et directeur du Théâtre National Populaire. La BnF, qui dispose d'une bibliothèque spécialisée consacrée au spectacle vivant, archive la mémoire des festivals d'Avignon, In et Off et des Hivernales, de l'origine à nos jours.

L'association Jean Vilar propose un programme annuel d'expositions, d'ateliers et d'événements afin d'ancrer dans le présent l'œuvre et la pensée de Jean Vilar et de partager cette mémoire essentielle avec tous les publics.

L'association Jean Vilar compte 6 personnes à temps plein : une directrice déléguée, une administratrice, une chargée de la communication, un chargé du suivi et de la valorisation des fonds, un chargé de l'accueil et des relations avec le public, un responsable technique.

L'association Jean Vilar est subventionnée par le Ministère de la Culture et la Ville d'Avignon, la Région Sud, le Conseil Départemental de Vaucluse et le Grand Avignon ; elle est soutenue au projet par la DRAC PACA.

Les fonctions du responsable technique se déploient sur les deux volets suivants :

1 – Régie générale du programme d’activité de l’association Jean Vilar

Les activités de l’association Jean Vilar comprennent, sur le temps fort du Festival d’Avignon mais aussi à l’année :

- des expositions, produites en interne, coproduites ou accueillies,
- des conférences, projections, lectures, petites formes spectaculaires ou workshop, portées par l’association ou accueillies.

Il est l’interlocuteur technique de nos partenaires et notamment du Festival d’Avignon mais aussi d’autres événements comme le festival C’est pas du Luxe, le Parcours de l’Art, Festo Pitcho, la semaine italienne, ou encore d’institutions comme le Conservatoire, la Chartreuse, etc. Il négocie les moyens techniques mis à disposition et organise les accueils de façon à fournir des espaces en ordre de marche.

En interne, il est le référent technique des différents projets, à même de fournir les solutions adaptées dans le cadre budgétaire imparti. Il prend en charge tout ou partie de la fabrication des scénographies des expositions ou formes légères (dont construction bois et métal, encadrement), montage et accrochage, régies lumière et son, démontage, chargement et transport le cas échéant. Dans le cadre des manifestations ou ateliers de la Maison Jean Vilar, il prépare les espaces (mise en place des chaises, écrans, régie, lumière, etc.)

Il peut être amené à se déplacer (tournées de petites formes ou expositions hors les murs).

Il peut avoir, en fonction des projets, à recruter et encadrer une équipe.

2 – Responsable de l’entretien de l’Hôtel de Crochans

Dans le cadre de la convention d’occupation précaire de locaux municipaux existant entre la Ville, l’association Jean Vilar et la BnF, la Ville prend en charge directement les contrats et la gestion des équipements SSI, extincteurs, équipements de désenfumage, ascenseur / monte - charge et monte personne PMR, chauffage au gaz, alarme intrusion. Il revient également à la Ville d’assurer les réparations sur le clos et le couvert, ainsi que toutes les interventions relatives aux installations électriques, téléphoniques, de chauffage et de plomberie. La Ville assure un service de nettoyage des bureaux.

Dans ce cadre, le responsable technique est l’interlocuteur des services techniques de la Ville, qu’il accueille, renseigne ou alerte en cas de problème.

Il veille aux besoins d’intervention relatifs aux toitures, toit terrasse, descentes d’eaux pluviales et réseaux d’eaux usées.

Il assure la maintenance et les réparations courantes des espaces dévolus à l’association Jean Vilar en tant qu’occupant et à titre d’exemple : propreté des murs, plafonds et sols ; peinture et raccord peinture, plâtre ou tapisserie ; remplacement des matériaux de revêtement et entretien des revêtements des sols ; entretien des huisseries et des système de fermeture (plinthes, baguettes et moulures, poignée et gonds, étanchéité des fenêtres) ; entretien des appareil sanitaires ; entretiens de équipements électriques (ampoules, baguettes, interrupteur et prise de courant).

Il est attentif à améliorer la soutenabilité écologique du lieu, assurer l’utilisation de l’énergie dans une démarche de performance, entretenir et développer les espaces végétalisés.

Il prend en charge l’éclairage et l’ombrage de la calade.

Il s’occupe de la gestion des déchets et des espaces de stockage.

Il prend les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des publics et des usagers.

Il préconise les améliorations possibles en termes techniques sur les questions des usages et affectation des espaces.

COMPETENCES ATTENDUES

- Polyvalence
- Formations et habilitations nécessaires à l'exercice des responsabilités relevant de la régie générale, notamment dans le domaine de la réglementation en vigueur au sein des ERP.
- Maîtrise des techniques de construction (formation / expérience significative souhaitée dans le travail du bois et du métal)
- Expérience dans le montage et la régie d'exposition fortement souhaitée
- Aisance informatique

SAVOIRS-ETRE DEMANDES

- Souplesse
- Rigueur, organisation, efficacité
- Capacités d'initiative
- Savoir travailler en équipe
- Capacité à encadrer et travailler en responsabilité
- Aisance relationnelle et sens de la communication

CADRE D'EMPLOI CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES ENTREPRISES ARTISTIQUES ET CULTURELLES (CCNEAC)

RESPONSABLE TECHNIQUE – 1575 heures / an

POSTE CADRE 4 REGISSEUR GENERAL au forfait jour avec récupération jours supplémentaires, rémunération selon grille Syndec en vigueur et expérience.

CDD d'un an, prise de poste souhaitée : dès que possible.

Possibilité de reconduction.

Le recrutement est ouvert suite au départ à la retraite du responsable technique de la Maison Jean Vilar au 1^{er} octobre 2024.

Date limite de candidature : 19 septembre 2024.